

# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « CHOISISSEZ L'AMBIANCE MUSICALE DE VOTRE GARE »

## **Article 1 : Organisation**

L'ELT L, A, J, établissement de la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF), établissement public à caractère commercial dont le siège social est situé au 34 rue du commandant René Mouchotte, 75014 Paris, (numéro au registre du commerce : 55204944704495) et représenté par son directeur général Guillaume Pepy, organise, du 13 mai 2013 au 7 juin 2013, un concours sans obligation d'achat sous le titre « Choisissez l'ambiance musicale de votre gare » permettant aux clients de choisir par le biais d'extraits musicaux, leur extrait de musique classique préféré. En votant, ils participeront à un tirage au sort pour tenter de gagner un voyage en cabine d'un conducteur de train et les 3 CD des interprètes sélectionnés.

## **Article 2 : Participation**

Ce concours est ouvert à l'ensemble des clients majeurs des lignes Transilien L, A, J. A travers 7 extraits de morceaux de musique classique proposés, les clients pourront voter pour leur morceau préféré. Les 3 morceaux ayant recueilli le plus de voix, seront ceux diffusés dans les 6 gares ciblées (Achères, Sartrouville, Aubergenville, Les Mureaux, Saint-Cloud et Val d'Argenteuil). Un tirage au sort des participants sera organisé et permettra à l'un des clients parmi les 3 blogs L, A, J de gagner un voyage en cabine de conducteur de train et les 3 CD des morceaux sélectionnés.

## **Article 3 : Modalités**

Les votes s'effectueront sur les blogs des lignes Transilien L, A, J, <http://malignel.transilien.com/>, <http://malignea.transilien.com/>, <http://malignej.transilien.com/>, à travers une page dédiée au jeu concours « Choisissez l'ambiance musicale de votre gare ». Les clients ne pourront voter qu'une seule et unique fois pour leur morceau préféré. Pour que le vote soit comptabilisé et la participation au tirage au sort effective, le client devra cocher la case du morceau de son choix, inscrire les informations demandées (nom, prénom, adresse mail), puis appuyer sur l'onglet « voter ». Les votes seront envoyés vers une base de données et comptabilisés au fur et à mesure.

## **Durée du concours**

Ce concours se déroulera du 13 mai 2013 au 7 juin 2013. Aucun vote et aucune participation au tirage au sort ne seront acceptés après le 7 juin 2013. Pour être pris en compte, les votes et la participation au tirage au sort devront avoir été effectués entre le 13 mai 2013 et le 7 juin 2013 sur les blogs des lignes Transilien L, A, J : <http://malignel.transilien.com/>, <http://malignea.transilien.com/>, <http://malignej.transilien.com/>, où ils devront être rattachés au jeu concours « Choisissez l'ambiance musicale de votre gare ».

#### **Article 4 : Comptabilisation des votes et tirages au sort**

Afin que le vote et la participation au tirage au sort soient comptabilisés, toutes les informations demandées devront être renseignées.

##### **a) Les votes**

La comptabilisation des votes se fera automatiquement à travers la base de données où arriveront les votes. La vérification du comptage, pour connaître les morceaux de musique choisis, s'effectuera la deuxième semaine de juin (du lundi 10 juin au vendredi 14 juin 2013) par le Pôle Communication de l'Établissement des lignes Transilien L, A, J. Les 3 morceaux de musique ayant recueilli le maximum de voix seront les gagnants du concours.

##### **b) Le tirage au sort**

A travers la même base de données, les informations requises sur les participants ainsi que le nombre de participations (une seule et unique par client) seront vérifiés par le pôle communication de l'ELT L, A, J. Les participants dont l'ensemble des informations données est conforme, pourront concourir au tirage au sort. Le tirage au sort s'effectuera par un système électronique et sera vérifié par le pôle communication de l'ELT L, A, J. À l'issue du tirage au sort, un seul et unique gagnant pour l'ensemble des blogs est prévu.

Le nom du gagnant sera communiqué par mail à la personne ayant été tirée au sort.

#### **Article 5 : Dotation**

Le client ayant été tiré au sort dans le cadre du concours « Choisissez l'ambiance musicale de votre gare », recevra un voyage en cabine de conducteur de train sur le parcours de son choix et les 3 CD des morceaux de musique sélectionnés d'une valeur de 30 à 50 euros.

Le lot ne pourra donner lieu à aucune contestation ni à aucun échange contre leur contre-valeur en espèce.

L'organisation du voyage cabine pourra s'effectuer avant le 31/12/2013 et la remise de 3 CD s'effectuera le jour du voyage en cabine. La liste des morceaux sélectionnés sera communiquée sur les blogs des lignes Transilien L, A, J.

#### **Article 6 : Remise de lots**

Du fait de l'acceptation de ses prix, le gagnant autorise l'Établissement des lignes Transilien L, A, J à utiliser leur nom, prénom et image pour toute communication interne réalisée autour de cet événement, notamment en ce qui concerne la remise des prix, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Le gagnant ne pourra ni solliciter la contre valeur en espèce de ses prix, ni changer de lot. Les prix seront adressés personnellement au gagnant. Les lots ne seront ni repris, ni échangés.

### **Article 7 : Responsabilité de L'ELT L, A, J**

8.1. L'ELT L, A, J n'encourra aucune responsabilité du fait de l'organisation du présent jeu-concours, notamment si, en cas de force majeure, elle est amenée à annuler, écarter, prolonger ou reporter le jeu-concours.

L'ELT L, A, J n'encourra aucune responsabilité en cas d'incident technique empêchant la connexion des participants ou entraînant la perte, le retard, l'envoi vers une mauvaise adresse ou un enregistrement incomplet des données du courrier électronique des participants.

8.2. L'ELT L, A, J ne saurait être déclaré responsable pour les vices éventuels affectant les lots attribués.

### **Article 8 : Informatique et libertés**

Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce concours sont obligatoires. Elles sont destinées à la Société Organisatrice, à la seule fin de la participation au Concours, de la gestion du gagnant, de l'attribution de la dotation et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants auxquels la Société Organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du concours. Elles seront conservées uniquement pendant la durée du Concours pour les seuls besoins du Concours et ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Liberté »), tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données les concernant sur simple demande écrite adressée à : SNCF Transilien / Pôle Communication des lignes Transilien L, A, J, 13 rue d'Amsterdam 75008 Paris.

### **Article 9: Acceptation du règlement**

La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

### **Article 10 : Dépôt et consultation du règlement**

Le règlement complet du jeu concours est déposé en l'étude de Maître Alain BUFFET Huissier de Justice 45 rue de Lyon 75012 PARI. Le présent règlement et tout renseignement pourront être adressés par mail en s'adressant à : marion.karabachian@sncf.fr